



Les 7 Sciences Po du réseau

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Réseau ScPo entre dans ParcoursSup avec un nouveau concours commun

10
Juillet
2019

Contact presse
Coordination de la
communication 18/19
Service communication
Sciences Po Saint-
Germain

Jérémy Magne
06 43 60 12 61

jeremy.magne@sciences
po-saintgermainenlaye.fr

Permettant chaque année à plus de 10.000 candidats de passer un seul et même concours d'entrée, le **Réseau ScPo intègre ParcoursSup en janvier 2020**. Pour tous les candidats, l'inscription au concours commun est désormais gérée par la plateforme ParcoursSup, comme le sont les résultats au concours et l'affectation dans les 7 Sciences Po du réseau : Sciences Po Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain, Strasbourg, Toulouse.

Le prochain concours commun se déroulera le **18 avril 2020** dans 17 centres d'examen.

Pour promouvoir l'excellence, assurer l'équité et valoriser la diversité des profils, les sept Sciences Po maintiennent des épreuves écrites anonymes d'admission et prennent en compte, à partir de 2021, des notes obtenues au nouveau baccalauréat.

En 2020, les thèmes pour l'épreuve de Questions contemporaines, sont « Le Secret » et « Révolutions ». Désormais, un des deux thèmes est conservé pendant deux ans. L'épreuve d'histoire devient une analyse de document(s), directement inspirée de l'épreuve du baccalauréat. Le concours comporte également une épreuve de langues.

A partir de 2021, l'admission repose sur les 3 épreuves écrites, et trois notes du nouveau baccalauréat : deux notes de spécialités et une note de contrôle continu de langue vivante, autre que celle choisie à l'écrit du concours. Il s'agit ainsi de valoriser l'investissement des élèves et la pluralité des parcours au lycée.

Le concours doit être accessible à tout lycéen et assurer la richesse des profils retenus. Dès lors, les 7 Sciences Po du réseau considèrent que toutes les options et toutes les spécialités permettent de réussir le concours. Le travail de préparation au concours s'inscrit en cohérence avec le parcours de première et de terminale.

Le concours commun reste ouvert aux **bacheliers de l'année** et aux **bacheliers de l'année précédente**.

L'ensemble des nouveautés et des modalités du concours est présenté de façon exhaustive dans le guide du candidat en ligne sur le site internet du Réseau ScPo.